



VILLE DE  
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

## Le carrefour giratoire : **UNE NOUVELLE FAÇON D'ACCÉDER AU CENTRE-VILLE!**



**UN  
INVESTISSEMENT  
DE 2M\$...**

**... pour favoriser  
la revitalisation  
du centre-ville!**

### **Qu'est-ce qu'un carrefour giratoire?**

Le carrefour giratoire est un aménagement circulaire qui comprend deux voies de circulation situées autour d'un îlot central. La circulation s'y fait dans le sens contraire des aiguilles d'une montre.

### **Comment doit-on y circuler?**

Il faut d'abord ralentir. Puis on cède le passage aux véhicules qui y sont déjà engagés. Enfin, on utilise ses feux clignotants pour indiquer la sortie désirée.

### **Une solution avantageuse**

Le carrefour giratoire est une alternative aux feux de circulation qui comporte des avantages intéressants : il régularise la vitesse des véhicules et assure la fluidité de la circulation. Il est aussi sécuritaire : on dénombre moins d'accidents graves dans les carrefours giratoires qu'aux intersections. Et il est écologique : il réduit le bruit (car les camions lourds n'ont pas à s'immobiliser) et permet des économies d'essence, donc moins de pollution atmosphérique, en plus de s'intégrer harmonieusement à l'environnement grâce à l'aménagement paysager.

**La Ville de Sainte-Agathe-des-Monts** a investi plus de 600 000 \$ dans le projet de carrefour giratoire pour la réfection des réseaux souterrains (aqueduc et égouts) et des trottoirs.

# Des règles de conduite simples

## Automobilistes et camionneurs

- Ralentissez à l'approche du carrefour giratoire
- Engagez-vous dans le carrefour dans le sens inverse des aiguilles d'une montre. Veiller à céder le passage aux véhicules qui y sont déjà engagés.
- Prévoyez votre sortie en utilisant les feux clignotants. Si vous ratez la sortie, continuez à circuler, puis engagez-vous vers la bonne sortie.



## Cyclistes et piétons

- Les cyclistes doivent observer les mêmes règles de sécurité que les automobilistes. Ils peuvent aussi emprunter les passages piétonniers en marchant à côté de leur bicyclette.
- Les piétons doivent utiliser les traverses qui leur sont réservées et pour lesquelles ils ont priorité de passage.

